

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE de SAÔNE

26, rue de la mairie / 25660 Saône

Tel : 03 81 55 71 67

Saône, le 15 octobre 2026

Compte-rendu du conseil d'école du mardi 13 octobre 2026

Présents :

M. Courcier, A. Zupancic, adjointes à la vie scolaire à la Mairie de Saône

N. Alphe, A. Grillot, A. Guyot, I. Haboubi, F. Jacquin, A. Niebel

A. Bresson, G. Lab, V. Marso, E. Masnada, F. Parisot, A. Piquerey, D. Prost, E. Taillard et D. Gros Lambert, enseignants

Excusés : L. Martin, inspecteur de l'Éducation Nationale

Secrétaire : V. Marso

1. Élections des représentants de parents d'élèves : vendredi 9 octobre 2026

Le vote se fait exclusivement par correspondance, conformément au règlement intérieur de l'école.

189 votants pour 282 inscrits, soit une participation de 67,02% (51,90% en octobre 2025). La liste, constituée et présentée par l'association AnémMômes, a été élue.

Parents élus :

Titulaires : Ikram Haboubi, Aurélie Guyot, Aurélie Niebel, Noémie Alphe, Louise Darraz, Jennifer Traoré, Florence Aoustet, Anthony Grillot.

Suppléantes : Karima Amhi, Floriane Jacquin, Gaël Raguenet, Coralie Pecquet, Greta Mettey, Cindy Conry, Claire Binetruy, Fadoua Doukali

La directrice remercie mesdames Guyot et Haboubi qui ont contribué à établir la nouvelle liste de candidatures et participé à la constitution des enveloppes distribuées aux parents avec le matériel de vote.

La communication se fera par mail sur l'adresse d'envoi de l'association AnémMômes.

Le conseil d'école valide le vote électronique pour l'année scolaire 2026/2027. Le coût approximatif à la charge de la commune sera d'environ 1 Euro / élève. La mairie accepte de prendre en charge cette dépense.

2. Fonctionnement du conseil d'école

* Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni de façon extraordinaire à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

* Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur (préside le conseil d'école), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, 1 membre du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), les représentants de parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

* Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

* L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 8 jours avant la date de la réunion.

* Lieu de concertation : le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, l'organisation de la semaine scolaire. Il échange sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions de la vie de l'école (les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les programmes, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République). Il adopte le projet d'école.

* Le compte-rendu de la réunion est adressé par mail aux membres du conseil d'école ainsi qu'à l'ensemble des représentants légaux via l'ENT. Il est affiché devant l'école et mis en ligne sur le site de l'école (<http://elem-saone.ac-besancon.fr>).

3. Rentrée 2026

*** Mouvement du personnel à la rentrée 2026**

Madame Olivier a quitté l'école. Les enseignants titulaires sont les mêmes qu'en 2025/2026.

Mesdames Carine Boussoir, Caroline Gallotte, Valérie Marion et Christina Marchand, sont présentes à l'école en temps qu'AESH (Accompagnement des élèves en situation de handicap).

*** Effectifs**

A ce jour, **168 élèves sont inscrits à l'école élémentaire**. Parmi ces 168 élèves, 12 font partie du dispositif ULIS et sont en parallèle inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 7 classes ordinaires et un dispositif ULIS.

Répartition des élèves par classe

A. Piquerey et E. Taillard	CP	24
F. Parisot	CP/CE1	24
V. Marso	CE1/CE2	23
D. Prost	CE2	25
D. Gros Lambert	CM1	24
E. Masnada	CM1/CM2	24
G. Lab	CM2	24
A. Bresson	ULIS	12

Répartition par niveau

CP	30
CE1	37
CE2	29
CM1	31
CM2	41
TOTAL	168

*** Prévisions des effectifs :**

Les prévisions pour la rentrée 2027- 2028 seront prochainement communiquées à la DSDEN (Direction des services de l'Éducation nationale). Ils font état de **156 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2027** (départ de 41 CM2 ; arrivée de 29 CP).

Pour information, l'état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Prévisions rentrée 2027
Effectifs	224	219	213	203	206	193	189	191	167	156

4. Règlement intérieur

Les horaires de récréation dans le paragraphe 1.1. L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DE L'ÉCOLE sont mis à jour dans le règlement intérieur. Il est adopté par le conseil d'école. Il sera adressé aux parents d'élèves avec la charte de laïcité via l'ENT. Un accusé réception papier devra alors être signé. Le règlement sera également affiché dans le hall de l'école, et mis en ligne sur le site internet de l'école.

5. Sécurité

→ Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le vendredi 2 octobre 2026. Il a été consigné dans le registre de sécurité. Les élèves ont été prévenus de l'exercice et le déroulement leur a été rappelé. Les élèves se regroupent dans la cour devant le panneau de leur classe. L'évacuation s'est passée dans le calme et rapidement (1 min 22 sec).

→ Le PPMS unifié (Plan de Mise en Sécurité) a été mis à jour.

Il précise la procédure à suivre en cas de risques et amène les élèves à se confiner dans l'école ou à l'inverse à s'en échapper selon les circonstances.

Un exercice pour chacun d'eux sera réalisé au cours de l'année scolaire.

6. Enseignement des langues vivantes

L'enseignement des langues vivantes a débuté le mardi 15 septembre pour tous les élèves. L'enseignement de l'allemand est assuré par Mélanie Sire, professeure des écoles. Deux groupes d'élèves répartis sur 6 classes ont été constitués. Un groupe de 14 CP/CE1 et un groupe de 7 CE2/CM1/CM2. Il y a donc 21 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe aux mêmes moments.

Dans la classe de CM1/CM2, tous les élèves pratiquent l'anglais. Par conséquent, Madame Masnada n'est pas tenue aux horaires de la professeure d'allemand.

7. Évaluations nationales

Cette année, des évaluations repères nationales ont été passées dans toutes les classes du lundi 7 au vendredi 18 septembre 2026. Elles concernent les domaines des mathématiques (les nombres, le calcul et la géométrie) et du français (l'oral, la lecture, l'étude de la langue). Leur objectif est d'identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite des élèves.

Les résultats ont été communiqués aux familles des élèves. Des entretiens ont été organisés.

Les élèves de CP passeront de nouvelles évaluations nationales au milieu de l'année, en janvier.

8. Association scolaire : bilan financier 2025/2026

Charges année 2025/2026	Euros (€)	Produits année 2025/2026	Euros (€)
Achats de produits pour cession	258,00	Vente de produits pour cession	1 990,20
Assurances versées	84,32	Produits des activités éducatives	4 119,70
Charges des activités éducatives	9 625,24	Subventions État, collectivités	0
Autres charges courantes	99,03	Subventions d'associations	1 098,00
Charges exceptionnelles	0	Autres produits courants	6,25
Achat de biens durables	144,67	Participations volontaires des familles	1 377,00

Total des charges	10 211,26 €	Total des produits	8 591,15 €
Résultat de l'année	- 1 620,11 €		
Report année précédente CCP	13 273,74 €		
CCP année en cours	11 653,63 €		

Précisions :

- Achats de produits pour cession : Repas au collège des élèves de CM2
- Charges des activités éducatives : Déplacements en bus + dépenses liées aux sorties scolaires
- Autres charges courantes : Frais de tenue de compte, de carte, achat de produits de pharmacie, de goûters...
- Achat de biens durables : Cadre pour l'exposition des productions d'élèves dans les couloirs
- Vente de produits pour cession : Bénéfices des photos scolaires et de la vente de torchons
- Produits des activités éducatives : Participation financière des parents aux sorties
- Subventions d'associations : Subvention de l'association Anémômes
- Autres produits courants : Remboursement de frais bancaires
- Participations volontaires des familles : 12 € donnés en début d'année scolaire par les familles

Le montant disponible à ce jour est de 11 653,63 €.

Les comptes sont mis à disposition et peuvent être consultés sur demande.

Ils sont approuvés par les membres du conseil d'école.

Deux projets pédagogiques d'envergure sont prévus pour l'année 2026/2027 : le projet danse urbaine (coût supérieur à 3 000 Euros) et la réalisation d'une fresque sur le mur d'accueil (coût à définir).

9. Projets pédagogiques

*** Photo scolaire** : le 13 octobre 2026.

La procédure de commande sera adressée prochainement aux parents d'élèves.

*** Nettoyage de la nature**

Les 2 classes de CM1/CM2 et CM2 participeront à une opération de ramassage des déchets dans la commune le vendredi après-midi 16 novembre. Cette action se fera en collaboration avec 2 classes de 6^{ème} du collège de Saône et leur professeure, Madame Hugot. Des ateliers autour de l'étude du compost avec des microscopes pourront être organisés en cas de mauvaise météo.

*** Journée nationale de lutte contre le harcèlement** : le jeudi 5 novembre 2026

Le programme reste à définir. Des ateliers sur les thématiques d'EMC (Enseignement Moral et Civique) qui accueilleront des groupes d'élèves de niveaux mélangés ont été envisagés.

Un dress code sera proposé aux élèves.

*** Commémoration du 11 novembre**

Une cérémonie commémorative du 11 novembre, journée nationale de la Victoire et de la Paix et d'hommage à tous les Morts pour la France, sera organisée pour les élèves de CM le mardi 10 novembre 2026. Elle constitue une occasion de faire l'expérience d'une culture commune et des principes et valeurs de la république.

Des échanges en classe seront organisés autour de lectures de lettres de poilus et d'extraits d'un livre autobiographique.

Les élèves volontaires pourront également lire des extraits de lettres de poilus lors de la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts.

*** Enseignement de la natation**

Cet enseignement est entièrement financé par la municipalité (bus et entrées).

- Les 3 classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 de Mesdames Masnada, Lab et de Monsieur Gros Lambert se rendent à la piscine de Valdahon une fois par semaine les jeudis ou les vendredis depuis le 24/09 pour un cycle natation (7 séances).

- Les classes de CE1/CE2 et de CE2 de Mesdames Marso et Prost s'y rendront les jeudis matins entre le 26/11 et le 28/01/27 (8 séances).

- Cela concernera les 2 classes de CP et CP/CE1 de Mesdames Taillard et Parisot, les jeudis matins du 04/02/27 au 08/04/27 (8 séances).

*** Théâtre Les deux scènes**

Toutes les classes se sont toutes inscrites pour deux spectacles aux 2 scènes de Besançon. L'école attend la programmation des sorties.

*** JMF (Jeunesse Musicale Française):**

Chaque classe s'est inscrite pour assister à un concert au Petit Kusaal de Besançon. La validation n'est pas encore effective.

*** USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré)**

L'USEP organise des activités sportives et associatives pour les enfants de l'école publique de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles.

L'affiliation de toutes les classes de l'école a été réalisée. La programmation des rencontres n'est pas encore faite pour l'année.

Inscriptions réalisées dans le cadre de l'USEP :

* les 2 classes de CP et CP/CE1 participeront à une course d'orientation à la Citadelle, une randonnée urbaine à Besançon, à des jeux de lancers, une rencontre d'athlétisme.

* les classes de CE1/CE2 et CE2 participeront à un p'tit bal, des activités d'orientation à la citadelle, des jeux de lancers, de l'athlétisme, une randonnée urbaine à Besançon.

* les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 participeront à des activités d'orientation à la Citadelle de Besançon, une rencontre d'athlétisme, une randonnée urbaine à Besançon, des jeux collectifs (soft ball), du golf à la Chevillotte (hors CM1/CM2) et une sortie cyclo à Besançon.

*** Ludothèque**

Les classes se déplacent à la salle Guillemand où une animatrice de l'association *Familles Rurales* accueille les élèves pendant 3/4 d'heure.

Les classes de CE2, de CE1/CE2 et de CP/CE1 s'y rendront respectivement les mardis 13/09, 17/11 et 15/12.

*** Médiathèque**

Les classes se rendront à la médiathèque pour consulter et emprunter des livres un mardi par mois environ. Madame Gavoye, la nouvelle médiathécaire, les accueillera sur place et proposera 2 ateliers dirigés à chaque classe au cours de l'année. Le premier autour de lectures avec des accessoires et le second proposera une sorte d'escape game.

*** ENIL de Mamirolle**

Le 3 novembre, des étudiants de l'ENIL de Mamirolle interviendront dans la classe de CM1 de Monsieur Gros Lambert. Ils aborderont le thème de l'écosystème des zones humides à partir d'une visite dans le marais de Saône le matin, puis d'un second temps de travail en ateliers en classe l'après-midi.

*** Sibert**

Une intervention sur les déchets aura lieu au mois de mai pour les classes de CE2 et de CM2 de Mesdames Prost et Lab.

*** Enseignement de la balle ovale**

Les 4 classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 de Mesdames Prost, Masnada et Lab et de Monsieur Gros Lambert participeront à une séquence d'enseignement de la balle ovale avec un intervenant professionnel du comité régional de rugby, Monsieur Damien Benay. Les élèves de CM1/CM2 et le CM2 recevront cet enseignement au cours de la 2^{ème} période. Cela aura lieu lors de la 4^{ème} période pour les CE2 et CM1.

*** Enseignement du foot**

Les classes de CE1/CE2, de CE2, de CM1/CM2 et de CM2 se sont inscrites pour être enseignées en football par un éducateur au cours de la 5^{ème} période sur le terrain synthétique.

*** Projet Hip-Hop**

Il concerne l'ensemble des élèves de l'école. Il fait suite aux projets culturels tels que le théâtre, le cirque, la comédie musicale, etc... des années précédentes.

Cette année, un intervenant, diplômé d'état, en danse urbaine de l'association Vesontio Sports Vacances viendra au cours d'un cycle de 20 séances de 3 heures à destination des élèves. Chacun recevra un enseignement d'au moins 7h30 selon l'organisation choisie.

L'objectif commun consiste à réaliser un spectacle de danse qui sera présenté aux parents d'élèves à l'issue de la prise en charge.

La planification de ce temps de valorisation est en cours : lieu, date, public...

*** Projet fresque**

Pour faire du lien avec le projet danse urbaine, l'école envisage de réaliser une fresque sur le mur d'entrée de l'école. La mairie a donné un accord de principe. Le produit final sera soumis à sa validation au moment venu. Elle propose que la fresque soit réalisée directement sur le mur d'entrée. Aussi, un professionnel sera associé à la réalisation. Des contacts nous ont été transmis, Messieurs Nacle et Lombardo. La prise de contact n'a pas encore eu lieu. Mesdames Alphe et Jacquin soumettront d'autres noms prochainement.

Une collaboration avec le périscolaire sera possible.

10. Questions diverses

Sujets abordés et questions des enseignants

*** Protocole phare :**

Le plan de prévention contre le harcèlement, appelé programme Phare est en vigueur dans l'école. Il présente un protocole de traitement des situations. Son objectif est de détecter précocement des situations qui pourraient relever du harcèlement pour empêcher leur dégradation et permettre leur résolution.

Le site ministériel Eduscol explique ce qu'est le harcèlement entre élèves :

Le harcèlement est une violence répétée, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades et ayant pour objet (ou pour effet) une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale.

[...]

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand :

- * un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ;*
- * il y a répétition : différentes formes d'agressions se répètent régulièrement durant une longue période ;*
- * isolement/abandon : la victime est isolée et mise à l'écart par le groupe. Ou dans d'autres cas, la victime s'enferme sur elle-même et se trouve dans l'incapacité de trouver les réponses appropriées pour s'en sortir.*

Dans ce cadre, l'EMC (Enseignement Moral et Civique) est travaillé dans toutes les classes. Il aborde des notions telles que le respect de l'autre, des différences, la tolérance, les discriminations. Les conseils coopératifs, la boîte à inquiétude par exemple sont en place à l'école. Ils permettent aux élèves de prendre part à la vie d'écolier au sein de la collectivité et d'améliorer leur condition de vie à l'école. Ils peuvent notamment s'exprimer, développer leur esprit critique lors d'échanges, etc...

La Méthode de Préoccupations Partagées (MPP) est mise en œuvre dans certaines situations afin d'améliorer le climat scolaire. Ce travail interne à l'école repose sur le postulat qu'au sein de l'école on se soucie de l'autre et on se préoccupe de tous. Des entretiens très courts non culpabilisants (environ 2 minutes) sont menés par les enseignants ou la directrice auprès de différents élèves concernés de près ou de loin afin d'évoquer une préoccupation au sujet d'un enfant. L'objectif est de les amener à chercher des solutions pour essayer d'améliorer des situations.

Cette MPP a été expliquée aux parents d'élèves dans certaines classes lors des réunions de rentrée afin de désamorcer les retours de parents qui peuvent se questionner lorsque leur enfant a discuté avec la directrice ou tout autre adulte de l'école.

Le climat scolaire est une préoccupation forte de l'équipe enseignante. Il arrive régulièrement que les enseignants soient interpellés par les parents à propos d'un incident qui a eu lieu à l'école avant même qu'ils n'en aient connaissance. Il est important de rappeler aux élèves qu'ils doivent informer les enseignants en priorité.

* Information sur l'évaluation école

L'école, comme toutes les écoles du secteur dont le collège de rattachement est le collège de Saône, fera partie des établissements qui seront évalués au cours de cette année scolaire.

Le dispositif national d'évaluation des écoles vise à améliorer la qualité des apprentissages, la réussite et le bien-être des élèves, dans une logique d'équité. C'est un outil de progrès collectif, pas un contrôle ni un classement.

Deux temps rythmeront l'année : l'autoévaluation par l'équipe puis une évaluation externe par un jury formé.

Quatre domaines seront évalués :

- Apprentissages et parcours scolaire
- Vie et bien-être de l'élève et des personnels, climat scolaire
- Acteurs et fonctionnement de l'école
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Les familles pourront être associées à la démarche d'autoévaluation à travers des questionnaires par exemple.

* Autres questions

* Le projet de **rénovation des marquages au sol** de la marelle et de l'escargot dans la cour devait être concrétisé pendant les vacances scolaires.

Réponse : La rénovation se fera en peinture quand l'équipe municipale sera disponible et quand le temps le permettra.

Madame Alphe propose de constituer un groupe de parents pour aider à cette réalisation et ainsi soulager les employés communaux. La réalisation se fera comme convenu avec le recours des employés communaux.

* Demandes complémentaires dans le cadre de la préparation du **budget 2027** :

- Participation au projet fresque
- Renouvellement de certaines tables + chaises :

L'école pourra recenser les besoins et les transmettra à la mairie qui proposera cette dépense dans le crédit d'investissement du budget 2027.

La mairie n'a pas eu de retour quant au matériel de réemploi (chaises) sollicité auprès de la ville de Besançon.

- Crédit exceptionnel pour un voyage à Paris envisagé par 2 classes.

Sujets abordés par les représentants de parents d'élèves

Point sur les éléments évoqués lors du précédent conseil d'école :

* Les **réparations** qui avaient été prévues : volet, sol, grillage et élagage des ronces.

Réponse :

Madame Courcier explique que tous les travaux qui pouvaient être pris en charge par les employés communaux ont été réalisés. Concernant le sol et les volets notamment, des devis ont été demandés mais restés sans réponse jusqu'à ce jour.

* Le fonctionnement de la **fibre**, notamment dans les classes.

Réponse :

De gros problèmes quant au réseau depuis la semaine dernière dus à des interventions informatiques récentes. Les différents pare-feux n'étaient pas compatibles.

Tout semble résolu depuis l'après-midi même : le réseau fonctionne à nouveau, la connexion internet est effective et le wifi accessible avec les boîtiers.

* Un éventuel **budget supplémentaire** pour le dispositif ULIS.

Réponse :

Actuellement, les frais de scolarité des élèves d'ULIS dus par les autres communes à la mairie de Saône ne sont pas perçus. Un budget supplémentaire n'est pas envisageable dans ces conditions.

* **L'entretien des classes** en cas d'absence de personnel d'entretien.

Réponse :

L'entretien de l'étage inférieur de l'école et des toilettes extérieures restent irréguliers.

Lors que l'agent d'entretien est absente en raison de formations ou de congés maladie, les classes restent en l'état, les poubelles ne sont pas vidées, les toilettes de la cour pas entretenues.

Madame Courcier informe que le remplacement des 6 prochains jours de formation de l'agent d'entretien sera assuré.

L'équipe enseignante demande qu'en cas d'absence d'un des agents d'entretien, un protocole soit mis en place afin d'équilibrer le ménage des 2 étages. Le personnel présent réaliserait ainsi un ménage sommaire dans toutes les classes des 2 étages et les toilettes. Ainsi, aucun espace ne serait totalement négligé.

De plus, les tableaux des classes ne sont jamais nettoyés alors que les feutres laissent des traces malgré les effaçages réguliers. Il serait intéressant que chacun soit détaché au moins de façon hebdomadaire.

Les enseignants souhaiteraient également que personnel d'entretien ne pénètre pas dans les classes pendant les récréations ou lors des réunions après la classe.

* La mise à disposition d'un **four** pour l'équipe enseignante.

Réponse :

Le périscolaire a fourni un mini-four à l'école élémentaire pour les besoins ponctuels des classes. Il est stocké dans la salle des maîtres.

Autres sujets :

* Le remplacement progressif des **manuels scolaires** et la temporalité envisagée.

Réponse :

Les enseignants ont suggéré leurs besoins à Madame Courcier en fin d'année 2025/2026. Ils seront soumis au débat de l'orientation budgétaire à venir pour 2027 (fonctionnement).

* Les éventuelles démarches effectuées auprès du Grand Besançon ou d'autres structures concernant des subventions pour la **végétalisation et la désimperméabilisation de la cour**.

L'étude éventuelle de la mise en place d'une **toile d'ombrage** ou d'autres solutions pour améliorer le confort des enfants lors des fortes chaleurs.

Réponse :

Les arbres en pot de la cour vont être enterrés pour un meilleur développement.

Il n'y a pas d'étude réalisée à ce jour. Il est rappelé par les représentants de parents d'élèves que des subventions sont envisageables pour ce genre de travaux.

Des devis ont été réalisés par la commune pour l'installation d'une voile d'ombrage. Deux propositions sont à étudier pour préparer le budget 2027. Le coût s'approchera de 25 000 Euros pour un espace de 100 m² avec 4 pieds qui sera installé dans la cour du fond.

Madame Haboubi propose également d'équiper la cour de l'école d'un brumisateur qui pourrait servir les jours de canicule afin de rafraîchir les élèves.

* La possibilité pour l'école de participer au festival **Livres dans la Boucle**, notamment en accueillant un auteur dans les classes.

Réponse :

Oui, il est possible que l'école participe à ce festival. Cela a déjà été le cas. Notamment la classe de Madame Parisot qui a travaillé et reçu un auteur dans ce cadre il y a 4 ans. D'autres enseignantes se sont déjà inscrites mais n'ont pas été retenues.

Cette année, Madame Parisot souhaitait inscrire sa classe de CP/CE1 mais les propositions n'étaient pas adaptées à l'âge de ses élèves. Le public concerné était de CE2 à CM2.

* Concernant le **périscolaire**, des précisions sur le fonctionnement de l'aide aux devoirs ainsi qu'un point sur les recrutements et l'organisation actuelle des équipes.

Réponse écrite, transmise par le directeur du périscolaire, et lue aux membres du conseil d'école :

Pour le fonctionnement de l'aide aux devoirs, l'atelier « le temps du cartable » se déroule tous les lundis et tous les jeudis après la collation (de 16h45 à 18h).

Maxence Grandjean encadre les élèves du CP au CM2.

La participation des élèves se base sur le volontariat et l'autorisation des parents.

L'encadrant ne se substitue pas aux professeurs des écoles dans les apprentissages. Les leçons apprises sont rappelées aux élèves afin de les accompagner et de terminer les devoirs sans difficulté.

Les parents sont informés des encombres rencontrées. Si l'élève ne répond pas aux tâches demandées ou s'il ne souhaite pas participer à l'atelier, Maxence Grandjean se réserve le droit d'avertir l'autorité parentale.

Le déroulement se présente ainsi :

- De 16h45 à 17h30 : Suivi des CP-CE1.
- De 16h45 à 17h30 : Autonomie des CE2, CM1 et CM2. Vérification du travail de chacun des élèves dès la fin des devoirs des CP-CE1.

L'encadrant peut aussi informer les professeurs du déroulement de l'atelier.

A ce jour, 16 enfants sont inscrits à l'atelier.

Pour information, l'encadrant n'a pas accès à l'ENT.

Recrutement et organisation des équipes :

Les Francas de Saône souhaitent assurer une prise en charge qualitative. Le taux d'encadrement propre au PEDT est de 1/18 pour les élémentaires sur les temps du périscolaire.

La direction du périscolaire a privilégié un taux d'encadrement de 1/14. Validé par les Francas du Doubs l'équipe se compose ainsi :

- Accueil du matin : 7h15-8h30

Sylvette FLEUR et Christine GODOT (Renfort si effectif supérieur à 28 usagers)

- Pause méridienne : 12h00-13h45

Maxime TRIPONET, Maxence GRANJEAN, Ludivine FRENOIS, Alizée GUICHARDON, Christina MARCHAND, Tayron MERCIER.

- Périscolaire du soir : 16h15-18h30

Maxime TRIPONET, Maxence GRANJEAN, Ludivine FRENOIS, Alizée GUICHARDON, Tayron MERCIER.

L'équipe de direction n'est pas incluse dans les effectifs d'encadrement. Néanmoins, elle a fait le choix d'être présente pour suivre la prise en charge.

Aucun recrutement est prévu.

Des remerciements sont adressés aux Francas par les membres de l'Association pour leur implication et leur aide lors des événements, ainsi que pour les activités proposées aux enfants sur le temps périscolaire.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le 13 novembre 2026. Madame Haboubi souhaiterait accompagner la nouvelle présidence si un changement peut avoir lieu.

La date du prochain conseil d'école est fixée au **mardi 9 février 2027 à 18h.**

La secrétaire de séance,
Véronique Marso



La directrice,
Adeline Piquerey



